

Saint-Rémy

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026



PAGE 1

INTRODUCTION

PAGE 2

I - CONTEXTE GÉNÉRAL

PAGE 7

II - CONTEXTE SAN-RÉMOIS

PAGE 9

III - ORIENTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

PAGE 23

IV- PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

PAGE 27

V - PLANIFICATION PLURIANNUELLE ET DETTE

PAGE 29

VI - PRINCIPAUX SIGLES

Chaque année, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel de notre collectivité.

Ce document, véritable outil de préparation budgétaire, permet aux membres de l'assemblée délibérante de prendre connaissance des principaux enjeux financiers et des perspectives en amont du vote du budget primitif de l'exercice.

Il regroupe les informations essentielles relatives à la conjoncture économique et aux finances publiques, et présente une analyse des dispositions de la Loi de Finances intéressant les collectivités locales.

Pour la deuxième année consécutive, le Projet de Loi de Finances (PLF) n'ayant pas été adopté avant le 31 décembre, le présent rapport repose sur les données disponibles en début d'année 2026, dans un contexte marqué par des incertitudes budgétaires nationales. Il intègre les éléments financiers de la Ville issus des réalisations 2025, connus au moment de sa rédaction, et présente les grandes orientations et projets budgétaires prévisionnels.

Compte tenu des échéances électorales récentes, les projections pluriannuelles sont volontairement limitées à l'exercice 2026. Cette année sera notamment consacrée à la préparation et à la conception des futurs projets, et permettra de disposer d'une vision budgétaire consolidée sur l'ensemble du mandat. Celle-ci sera présentée dans le cadre du Rapport d'Orientation Budgétaire 2027.

Art. R. 1612-49.-A. du CGCT

Le rapport mentionné à l'article L. 1612-26 est publié selon les modalités prévues aux articles R. 2131-1, R. 3131-2 et R. 4141-2. Il comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité territoriale portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en particulier en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité territoriale et le groupement dont elle est membre ;

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme ;

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité territoriale pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

1-1 - Contexte économique et budgétaire national et international

Le contexte économique et budgétaire dans lequel a été élaboré le PLF 2026 est marqué par un net ralentissement de la croissance, un reflux progressif de l'inflation et des finances publiques toujours très contraintes, avec un déficit et une dette à des niveaux historiquement élevés. Cette situation conduit l'État à engager un effort de redressement budgétaire plus marqué, dans le cadre des nouvelles règles européennes, en sollicitant l'ensemble des administrations publiques, y compris les collectivités locales.



Une conjoncture moins favorable

La croissance nationale serait modérée en 2026, dans un environnement international plus incertain (mise en œuvre de droits de douane américains à des niveaux inédits) conjugué à un contexte de resserrement monétaire. L'inflation, après les pics de 2022/2023, se replie mais reste un facteur de tension sur les coûts de fonctionnement (énergie, achats, services), même si son impact sur les budgets progresse désormais plus lentement. En synthèse, cela signifie que l'État doit faire face à des marges de manœuvre plus étroites.



Des finances publiques très dégradées

Le PLF 2026 est construit alors que le déficit public et l'endettement de la France se situent à des niveaux très élevés, imposant une trajectoire de retour progressif vers des équilibres plus soutenables. L'augmentation de la charge de la dette limite fortement la capacité de l'État à financer de nouvelles mesures, ce qui se traduit par une grande vigilance sur la progression de l'ensemble des dépenses publiques. A cet effet, l'État attend un effort de contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics.



Le cadre européen renforcé

Les nouvelles règles budgétaires européennes entrées en vigueur en 2024 placent la France sous le coup d'une procédure pour déficit excessif (déficit supérieur à 3%) qui la conduisent à mettre en œuvre un programme de stabilité avec une trajectoire pluriannuelle impliquant une réduction du déficit et une stabilisation de la dette. La pression européenne impose donc un encadrement plus strict de la dépense publique pour l'année en cours et les années suivantes. Les collectivités sont ainsi intégrées à une logique d'ensemble où l'évolution de leurs dépenses et de leur épargne est suivie de plus près.



Des choix budgétaires plus sélectifs

Dans ce contexte compliqué, l'État concentre ses moyens sur quelques priorités (sécurité, défense, transition écologique, politiques sociales), tout en cherchant à maîtriser ses charges de fonctionnement et sa masse salariale. Pour y parvenir, le PLF 2026 prévoit un resserrement inédit des concours financiers à destination des collectivités : dotations moins dynamiques, mécanismes de prélèvement restitution et recentrage des enveloppes d'investissement. Pour la commune, cela se traduit par une vigilance accrue à porter sur l'évolution des dotations, des compensations fiscales et des soutiens à l'investissement de l'État.

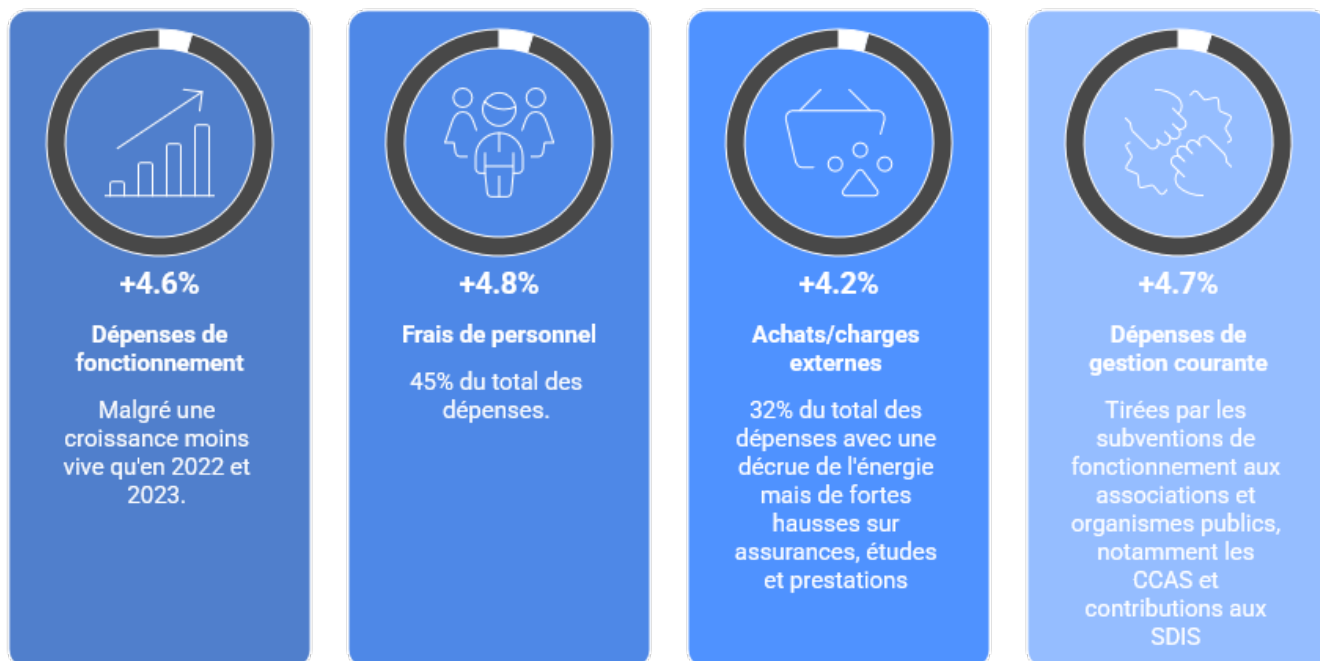
En chiffres, les éléments de contexte économique et budgétaire sont les suivants :

Principaux indicateurs macroéconomiques	2024	2025p	2026p
Croissance	+1.1%	+0.9%	+1.0%
Déficit public en % du PIB	5.8%	5.1%	4.7%
Inflation	+2.3%	+0.9%	+1.3%
Endettement en % du PIB	113.2%	115.9%	117.9%
Taux directeur de la BCE	3.15%	2.50%	2.50%
Taux de prélèvements obligatoires	42.8%	43.6%	43.9%

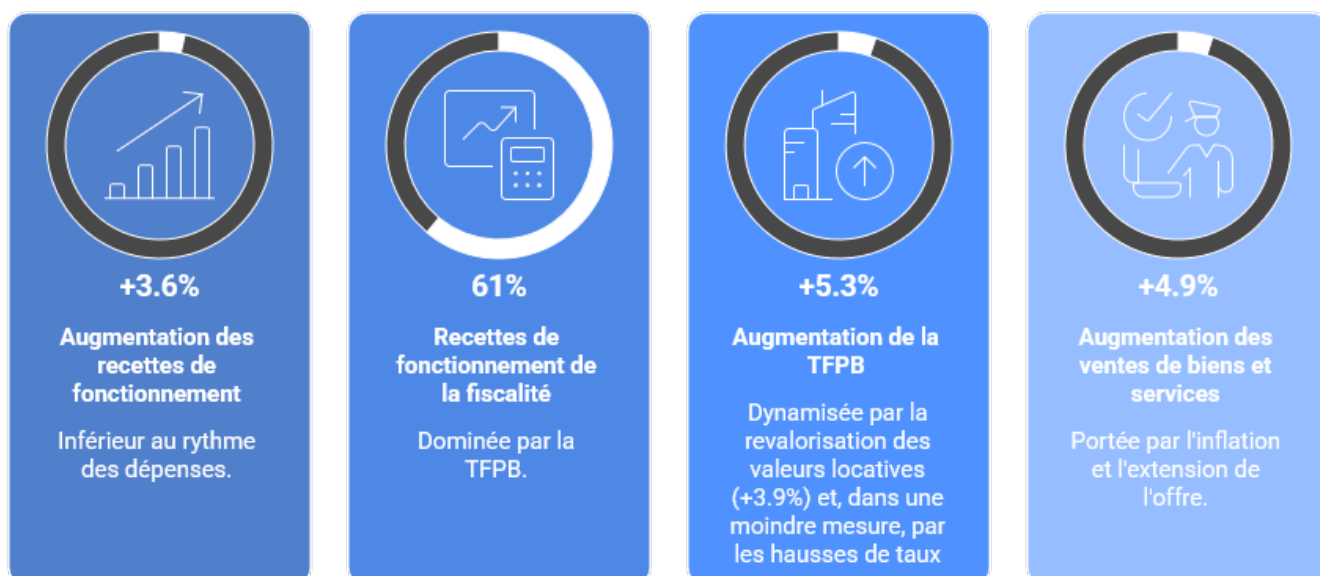
1-2 - Dernières évolutions des finances des collectivités locales

Pour situer le contexte financier des collectivités locales du bloc communal, nous disposons des données de 2024. En synthèse, les finances 2024 du bloc communal présentent une dynamique encore favorable mais plus contrainte que les années précédentes, avec des dépenses de fonctionnement et d'investissement en hausse, une épargne qui s'érode légèrement, une dette contenue.

Les dépenses de fonctionnement du bloc communal en 2024



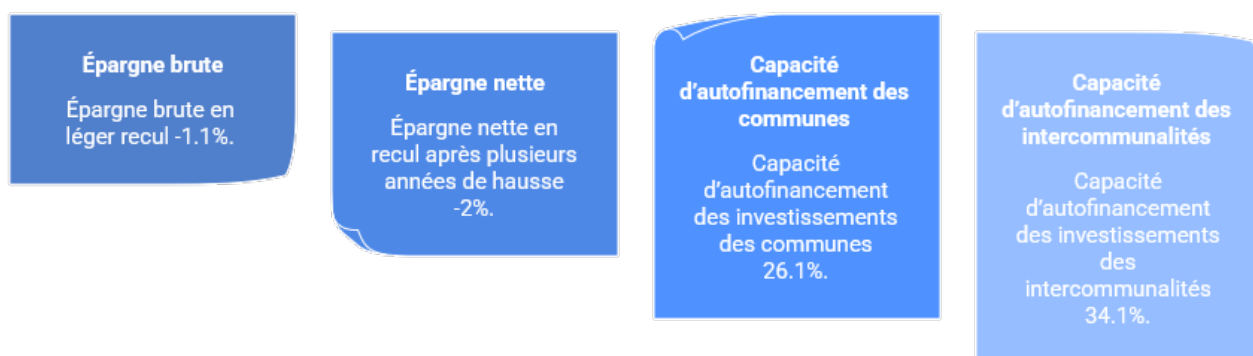
Recettes de fonctionnement du bloc communal en 2024



Les dépenses d'investissement du bloc communal en 2024

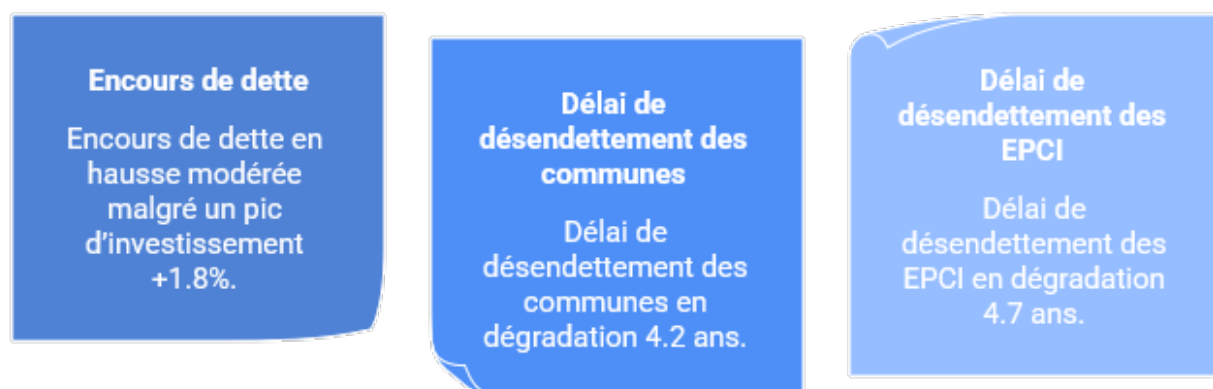
- ✓ Les dépenses d'équipement représentent environ 28% de la dépense totale, elles sont en hausse d'environ 10%.
- ✓ Le niveau d'investissement 2020/2025 sera nettement supérieur au mandat précédent 2014/2019, avec un cumul, sur les cinq premières années, supérieur de 10% en volume, traduisant des ambitions fortes malgré le contexte inflationniste.
- ✓ Les intercommunalités portent 36% des dépenses d'équipement du bloc communal, part en progression par rapport aux cycles antérieurs, ce qui renforce le poids de l'EPCI dans la trajectoire globale d'investissement du territoire.

Épargne du bloc communal en 2024



A noter : Les capacités d'autofinancement recouvrent de fortes disparités selon la strate (taux élevés pour les petites communes, plus faibles pour les villes moyennes et les grands EPCI).

La dette du bloc communal en 2024



1-3 - La Loi Spéciale

Comme indiqué en introduction, pour la deuxième année consécutive, l'instabilité politique a rendu impossible l'adoption d'une Loi de Finances (LF) avant le 31 décembre. En conséquence, le gouvernement a dû recourir au vote d'une Loi Spéciale (LS) pour éviter la paralysie budgétaire au 1er janvier 2026.

Cette LS a permis la continuité de la vie nationale et l'exécution des services publics. Dans l'attente de l'entrée en vigueur de la LF, elle a autorisé la perception des ressources et l'émission de dette.

Ses effets ont impacté directement les collectivités locales. Dans l'attente de l'adoption de la LF de 2026, celles-ci ont bénéficié des ressources suivantes :

Subventions d'investissement
L'attribution des subventions d'investissement est bloquée jusqu'au vote de la LF.



Impositions locales
Les collectivités reçoivent un reversement par douzièmes de leur produit fiscal local.



Dotations de l'Etat
La DGF est maintenue à 27,395 Md€, mais les montants individuels peuvent varier.



FCTVA
Les règles et le montant de l'enveloppe du FCTVA restent identiques à ceux en vigueur en 2025.



1-4 - Ce qui est prévu dans la loi de finances 2026 (principales mesures concernant les collectivités)

Comme indiqué précédemment, la dégradation de l'environnement macroéconomique et la trajectoire préoccupante des finances publiques ont conduit le Gouvernement à présenter un projet de loi de finances (PLF) 2026 visant un redressement significatif des comptes publics, reposant sur un effort partagé.

Promulguée le 20 février 2026, à l'issue d'un parcours parlementaire particulièrement tendu et via le recours à l'article 49-3 de la Constitution, la loi de finances pour 2026 a sensiblement réduit la contribution initialement envisagée pour les collectivités territoriales. L'effort demandé serait ainsi ramené à environ 2 milliards d'euros, contre 4,7 milliards d'euros prévus dans le projet initial.

Plusieurs dispositions suscitent des réserves de la part des représentants des collectivités : la mise en œuvre du Dilico, l'évolution des cotisations au CNFPT, l'absence d'indexation de la DGF, qui affecterait plus de la moitié des communes, ainsi que la diminution de certaines dotations d'investissement (notamment la DSIL et le Fonds vert). À ces éléments s'ajoute la progression significative des cotisations à la CNRACL depuis 2023, contribuant à alourdir les charges de fonctionnement des employeurs territoriaux. L'ensemble de ces facteurs est susceptible d'affecter durablement la capacité d'investissement des collectivités, dans un contexte marqué par l'installation des nouvelles équipes municipales.

Les principales mesures concernant les communes, ainsi que les écarts entre les dispositions initialement prévues dans le PLF et celles finalement retenues dans la loi de finances, sont présentées ci-après.

CONTEXTE GÉNÉRAL

Dilico version 2

Le Dilico version 2 est ramené à 740 millions d'euros. Le reversement se fera sur 3 ans (non 5), sans condition sur l'évolution des dépenses par rapport au PIB, avec 10% en péréquation. Les communes sont exonérées

DGF

La DGF reste stable à 27,4 milliards d'euros (sans indexation inflation), avec +140 millions pour la DSU et +150 millions pour la DSR.

Fonds vert

Le Fonds vert baisse de 16%.

Fonds d'investissement pour les territoires

Le Fonds d'investissement pour les territoires (FIT), fusion des DETR/DSIL/DPV, est abandonné sous pression des élus ruraux.

FCTVA

Les exclusions d'éligibilité des dépenses de fonctionnement (entretien bâtiments publics, voirie, réseaux, informatique en nuage) sont abandonnées.

1-5 - Ce qui est acté par ailleurs

Certaines dispositions sont entrées en vigueur dès ce début d'année, indépendamment de la LF et de la LS.



Revalorisation du SMIC

Le Smic horaire est passé à 12.02 euros bruts, soit une hausse de 1,18%, au 1er janvier 2026. Dans la fonction publique, la revalorisation du Smic passe par le recours à une indemnité différentielle.



Revalorisation forfaitaire des bases locatives

Le coefficient retenu pour la revalorisation des valeurs locatives cadastrales sera revalorisé automatiquement de +0.8% pour l'année 2026. Cette revalorisation résulte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) calculé sur la période de novembre de l'année n-2 à novembre de l'année n-1.

2-1 - La relation avec nos partenaires



LA RÉGION

Suite à la LF 2025, la Région Bourgogne-Franche-Comté institue au 1er janvier 2026 un versement mobilité régional et rural au taux de 0,15% de la masse salariale des employeurs. Cette contribution patronale supplémentaire est destinée à financer les transports régionaux. Cette information ayant été communiquée tardivement, elle n'a pas été intégrée dans les projections du ROB mais sera prise en compte lors de l'élaboration du BP.



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le conseil départemental a renouvelé son appel à projets 2026 dans les mêmes conditions qu'en 2025. Des demandes de subvention ont été déposées pour la remise en eau des bassins du parc Monet et des travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité à la médiathèque.

La commune sollicitera également des subventions du département au titre du chèque arbre, du plan numérique et des amendes de police pour des montants qui restent à définir.



LE GRAND CHALON

Il n'y a pas de modifications annoncées dans les interactions entre l'intercommunalité et les communes malgré la menace, pour le Grand Chalons, d'une perte de 3,5 M€ consécutive à de nouvelles dépenses ou une baisse de recettes issues du projet de loi de finances 2026 de l'État (cf. ROB du Grand chalons).

Le Pacte Financier et Fiscal (PFF) conserve les modalités d'attribution de la compensation (AC) issues des modalités de calculs retenues en décembre 2023 (avec une enveloppe désormais composée de la dotation de solidarité, d'une composante du fonds de relance et d'une quote-part modulée du produit de la taxe foncière sur la zone d'activité économique Saôneur). Le montant d'AC attendu pour 2026 est stable, estimé à 471 400 €.

La commune sollicitera également le Grand Chalons au titre du Fonds de Relance pour des projets d'investissement 2026 dans la limite de 95 614 €, et au titre du label PDU.



LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

La contribution 2026 s'élève à 292 429 €, en progression de seulement 0.27% soit 799 €. Pour rappel, cette dépense sur laquelle nous n'avons pas de prise, s'élevait à 252 714 € en 2020, soit une hausse de près de 40 000 € en six années. Elle reste calculée sur le fondement de trois critères auxquels sont appliqués l'inflation annuelle : la population DGF (30%), le potentiel financier (40%) et le service rendu c'est-à-dire la distance entre la commune et le centre d'intervention (30%).



LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

En 2026, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Saint-Rémy sera labellisé Qualité+ par la CAF. Cette distinction récompense l'engagement constant de la commune en faveur d'un accueil attentif et exigeant et ouvre droit à un financement de la CAF, d'un montant de 50 € par enfant accueilli.

La CAF intervient également dans le financement durable des équipements. A ce titre, l'achat d'un minibus électrique, qui s'inscrit dans une logique de mobilité durable au service des enfants et des familles, bénéficiera d'un soutien financier à hauteur de 80 % du montant HT de l'investissement. La mise en œuvre de la gestion à distance du chauffage de l'ESCALE sera quant à elle financée à 60%. Enfin, dans le cadre de la rénovation de l'espace Simone Veil, c'est 80% du coût des travaux qui seront pris en charge par la CAF.

2-2 - Contexte communal

Les garanties d'emprunt

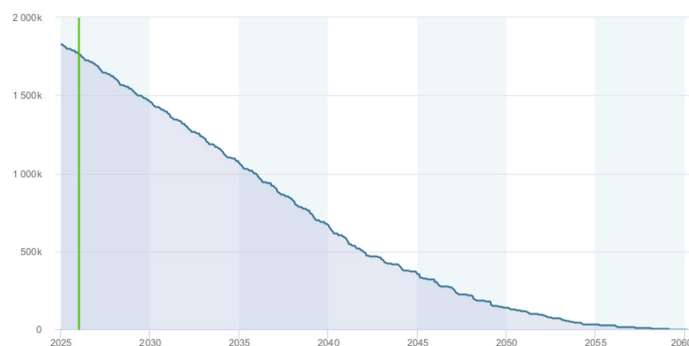
Au 1er janvier 2026, cinq bailleurs sociaux bénéficient d'une garantie sur leur dette accordée par la ville. Le capital restant dû garanti au 01/01/2026 se monte à 1 764 933 €. L'annuité 2026 garantie représente 120 285 €, dont : capital 73 859 € et intérêts 46 426 €.

Encours par bénéficiaire	Montant garanti	Annuité de l'année	Nombre emprunts
SEM de Construction du Département de l'Ain	867 056 €	50 630 €	6
Habellis	541 355 €	35 364 €	5
LA THOISSEYENNE SA HLM	268 309 €	14 989 €	1
OPAC Saone et Loire Habitat	58 484 €	8 114 €	2
Association départementale des pupilles de l'enseignement public de Saône et Loire	29 729 €	11 188 €	1

La dette garantie est indexée à 83% sur livret A et à 17% à taux fixe.

Indexation	Montant garanti	% de répartition
Livret A	1 466 895 €	83,11%
Taux fixe	298 038 €	16,89 %

Le profil d'extinction de la dette garantie est le suivant :



Les résultats prévisionnels 2025



**UNE ÉPARGNE 2025
TOUJOURS HAUTE**

1 109 000 €

d'épargne nette (autofinancement disponible pour financer nos investissements) devrait être dégagée au titre de 2025. L'épargne se maintient à un niveau élevé.



**UN STOCK DE
DETTE AU PLUS
BAS**

3 419 000 €

Le stock de dette de la ville constaté au 31/12/2025 est au plus bas jamais constaté, une situation favorisée par l'absence d'emprunt contracté durant ces trois derniers exercices. Notre encours de dette est inférieur à la moyenne constatée au sein des communes de notre strate de population (5 à 10 000 habitants).



**UNE CAPACITÉ DE
DÉSENDETTEMENT
STABLE**

2,1 ANNÉES

C'est la durée nécessaire à la ville pour rembourser sa dette si elle y consacre l'intégralité de son épargne brute. Le ratio d'alerte de cet indicateur de santé financière se situe à 12 ans.



**DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS ENTIÈREMENT FINANCÉS PAR NOS
RESSOURCES PROPRES**

3 054 000 €

investis durant 2025. Nos dépenses d'équipement (acquisitions et travaux associés au patrimoine de la ville) ont été entièrement autofinancées (sans emprunt) avec l'épargne dégagée par la section de fonctionnement, mais aussi par des subventions obtenues auprès de partenaires classiques (Etat, Région, Département, Intercommunalité) ou par des financements novateurs tels que le mécénat ou les dons.

FINANCES

Une situation financière solide

CHIFFRES CLÉS

105 000 €

Montant du désendettement prévu en 2026.

1,1 M €

Epargne nette fin 2025 pour autofinancer nos investissements 2026.

6,1 M €

Dépenses réelles de fonctionnement 2026.

2,1 M €

Dépenses réelles d'investissement 2026.

0

Aucune hausse des taux de fiscalité n'est prévue en 2026.

La ville de Saint-Rémy dispose en 2026 d'une situation financière solide, marquée par une forte capacité d'autofinancement et une dette par habitant nettement inférieure à la moyenne des communes de même strate, ce qui permet de maintenir une politique d'investissement soutenue sans hausse de la fiscalité.

Contexte 2026 : des contraintes renforcées

L'année 2026 s'ouvre dans un contexte de resserrement budgétaire, avec une baisse annoncée des concours financiers de l'État et un renforcement de la contribution du bloc local au redressement des comptes publics.

Le positionnement favorable actuel de la dette par habitant de la commune constitue un atout pour absorber ces chocs.

Les défis 2026 : sécuriser la trajectoire financière

Les principaux défis pour 2026 consistent à sécuriser simultanément l'épargne, la PPI et la trajectoire de dette, tout en alignant les projets locaux sur les priorités nationales de transition écologique et de cohésion des territoires. Cet alignement est indispensable pour maximiser l'accès aux subventions et cofinancements (État, Région, Europe), qui deviennent de plus en plus conditionnés à la performance environnementale et énergétique des projets.

La commune doit également veiller à ne pas dégrader sa capacité de désendettement en concentrant ses investissements sur des opérations créatrices de valeur à long terme, qu'il s'agisse de rénovation énergétique du patrimoine, de modernisation des équipements publics ou de projets favorisant l'attractivité résidentielle et économique. Cette approche permet de concilier ambition d'investissement et soutenabilité de la dette dans la durée.

Pour répondre à ces enjeux, la ville poursuit quatre axes d'action : pilotage fin des charges de fonctionnement, priorisation des investissements, sécurisation des recettes et gestion active de la dette.

RESSOURCES HUMAINES

Une politique des ressources humaines tournée vers l'avenir et la solidarité

CHIFFRES CLÉS

9%

Pourcentage d'augmentation des cotisations employeur pour la retraite des agents fonctionnaires.

24 000 €

Coût prévisionnel de la participation de la collectivité à la Protection Sociale Complémentaire des agents.

5 000 €

Enveloppe prévue pour la formation de la nouvelle équipe municipale.

20 000 €

Coût du nouveau logiciel RH.

Saint-Rémy place au cœur de ses orientations budgétaires une gestion des ressources humaines responsable, transparente et soucieuse du bien-être des agents. Il s'agit d'assurer la pérennité des services publics tout en accompagnant au mieux celles et ceux qui les rendent possibles, dans un contexte financier contraint et évolutif.

Des cotisations retraite encore en hausse

La Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) voit sa cotisation augmenter une nouvelle fois. Comme les années précédentes, cette hausse pèse sur les cotisations employeurs payées par la collectivité. Cette hausse impacte directement le budget de fonctionnement.

Une assurance statutaire renouvelée et maîtrisée

Le renouvellement de l'assurance statutaire est effectif pour une durée de quatre ans. Elle permet de limiter le coût supporté par la collectivité au titre des congés liés aux accidents du travail, aux longues maladies, maladies longues durées et maladies professionnelles. Le tarif prévisionnel de cette assurance est légèrement en baisse. Cette évolution positive illustre l'efficacité des actions de prévention engagées auprès des agents.

Une protection sociale complémentaire renforcée pour les agents

Afin d'offrir une meilleure couverture sociale à ses agents, la Ville a décidé d'adhérer aux contrats de groupes proposés par le Centre de Gestion de Saône-et-Loire, avant l'échéance obligatoire du 01.01.2029. Pour la mutuelle santé, l'adhésion reste facultative pour les agents. La collectivité accompagnera ceux qui souhaitent adhérer par une contribution de 15 euros par mois. À ce jour, une quarantaine d'agents a manifesté son intérêt.

En matière de prévoyance, le contrat de groupe permet le maintien de 90 % du salaire pour tous les agents titulaires ou contractuels occupant un poste permanent en cas de maladie. La Ville participera à hauteur de 50 % du coût de la cotisation, cette participation portant uniquement sur les garanties de base.

RESSOURCES HUMAINES

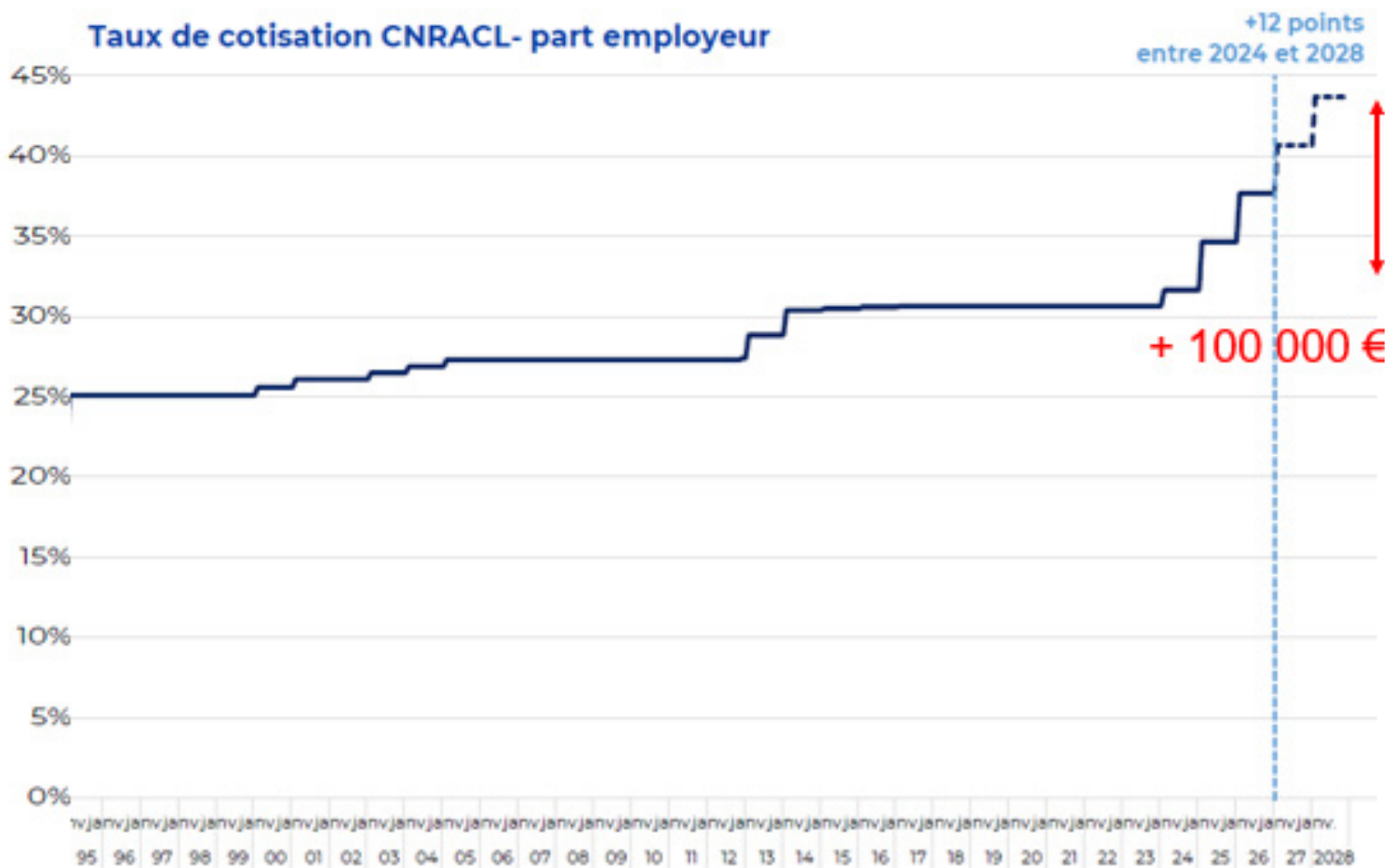
Une politique des ressources humaines tournée vers l'avenir et la solidarité

Un accompagnement renforcé pour les élus

L'année 2026 marquera le début d'un nouveau mandat municipal. Conformément à la réglementation, la collectivité élaborera un plan de formation des élus, obligatoire en début de mandat, afin de les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions et la maîtrise de leurs délégations. Cette démarche, soutenue par une enveloppe budgétaire dédiée, vise à renforcer les compétences des élus et à garantir une gouvernance efficace au service des habitants.

Un nouveau logiciel RH pour plus d'efficacité

Afin d'améliorer la gestion des ressources humaines, la collectivité engagera en 2026 le remplacement de son logiciel RH, devenu obsolète et limité dans ses fonctionnalités. Le nouveau système offrira une interface plus performante, favorisera la dématérialisation des procédures et intégrera un espace personnel pour chaque agent. Cet outil modernisé contribuera à un gain de temps pour les services comme pour les agents, tout en renforçant la qualité et la fiabilité du suivi administratif.



CITOYENNETÉ ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Un service public local fiable et attentif aux besoins des San-Rémois

CHIFFRES CLÉS

1 500

Nombre de concessions informatisées dans le nouveau logiciel du cimetière.

0

euros d'augmentation du tarif des concessions funéraires en 2026.

22 000 €

Montant perçu par la commune pour la réalisation des titres d'identité en mairie (cartes d'identité et passeports).

En 2026, Saint-Rémy poursuit son engagement pour un service public de proximité, fondé sur la continuité, la modernisation et la qualité de l'accueil.

Un cimetière mieux organisé grâce à l'informatisation

La poursuite de l'informatisation des concessions funéraires constitue une avancée significative pour la gestion du cimetière communal. Cette modernisation permet un suivi plus précis et plus fiable des emplacements, tout en facilitant le travail administratif des services municipaux.

En complément, l'élaboration d'un plan actualisé du cimetière est prévue en 2026. Cet outil offrira un repérage clair et accessible des emplacements, rendant la visite du site et la recherche de concessions plus aisées pour les familles.

Une stabilité dans la tarification des concessions

Les tarifs des concessions funéraires resteront inchangés en 2026. Ce choix de stabilité reflète la volonté de soutenir les familles face aux dépenses liées aux obsèques.

Des titres sécurisés au cœur des démarches citoyennes

Depuis la reprise en mairie de la délivrance des titres sécurisés (cartes nationales d'identité et passeports), le service état civil enregistre une activité en constante progression. Cette évolution répond à une forte attente des habitants, satisfaits de pouvoir réaliser leurs démarches administratives au plus près de chez eux. L'État accompagne cette dynamique par un soutien financier proportionnel au nombre de titres émis.

Des élections prévues en 2026

L'organisation des élections reste une mission essentielle de la commune. En 2026, le scrutin municipal constitue, à ce jour, le seul rendez-vous électoral inscrit au calendrier.

Une participation financière de l'État viendra couvrir une partie des frais engagés par la Ville (préparation des bureaux de vote, mobilisation du personnel, etc.).

DÉMOCRATIE ET VIE DE LA COMMUNE

Renforcer la démocratie locale pour les San-Rémois

CHIFFRES CLÉS

2

Nombre de projets du budget participatif choisis par les San-Rémois pour une réalisation en 2026.

14 000 €

Coût du remplacement du panneau d'information multimédia des 4 chemins, subventionné à 50% par le département dans le cadre du plan numérique

En 2026, plusieurs projets concrets permettront de renforcer le lien entre la commune et les San-Rémois.

Une Communication Proche des Habitants

Un nouveau panneau multimédia en couleurs sera installé au carrefour des 4 chemins, dans la lignée de celui posé au Pont Paron en 2025.

Ces deux équipements ont bénéficié d'une subvention du conseil départemental.

Le panneau affichera les informations plus diversifiées, grâce à des visuels adaptés.

L'objectif est d'améliorer la communication au quotidien pour tous les usagers de cet axe passant, et ainsi favoriser une meilleure connaissance des actualités locales.

Un Budget Participatif en Plein Essor

Le budget participatif a recueilli un vif succès avec 8 idées déposées par les habitants, 3 projets soumis au vote et 248 votants mobilisés. Deux initiatives ont été choisies pour transformer concrètement la commune.

- **Installation de Sanitaires Publics place de la mairie**

Des sanitaires publics seront installés place de la mairie. Ils faciliteront l'organisation du marché hebdomadaire et des événements festifs comme Place à l'hiver, Place à l'été, Automne en couleurs, l'illumination du sapin de Noël...

Cet équipement répond directement aux besoins exprimés lors des votes participatifs. Il rendra ces moments de convivialité plus confortables pour tous, familles et visiteurs inclus.

Dans une démarche exemplaire sur le plan environnemental, il s'agira de toilettes sèches ne nécessitant ni raccordement au réseau d'eau ni à l'égout. Ce système, reposant sur le traitement et la valorisation naturelle des déchets, permet d'importantes économies d'eau, limite les rejets polluants et favorise une gestion locale et durable des ressources.

- **Mise en peinture artistique d'un Transformateur**

La peinture artistique du transformateur rue d'Escles complétera la balade des transformateurs initiée ces deux dernières années. Ce projet, plébiscité par les habitants, ajoutera de la couleur au quartier.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Une commune mieux protégée pour la sérénité de chacun

CHIFFRES CLÉS

30 000 €

Coût du nouveau véhicule hybride de la police municipale.

18 000 €

Coût de l'installation de caméras dans le quartier du centre

1

Nouvel antispam pour protéger les données informatiques de la commune

La commune renforce sa politique de prévention et de sécurité avec des investissements ciblés et mesurés. Ces choix visent à équiper les agents, protéger les biens publics et prévenir les risques pour les habitants.

Mobilité durable pour nos policiers

La police municipale modernise son parc automobile avec l'achat d'un véhicule hybride. Ce véhicule remplacera une Mégane de 20 ans et s'ajoutera au Duster existant pour faciliter les interventions et rendre les déplacements plus écologiques.

Vidéoprotection étendue au cœur de la ville

Le quartier du centre bénéficiera de nouvelles caméras, complétant les deux phases déployées en 2024 et 2025. Une subvention de l'État via le FIPD sera demandée pour limiter l'impact sur le budget communal. Ces équipements contribuent à dissuader les incivilités et à sécuriser les espaces publics fréquentés

Des agents mieux équipés et formés

La poursuite de l'armement par bâtons de défense concernera les policiers récemment intégrés, avec achat du matériel, formation théorique, juridique et pratique. Ces mesures garantissent une protection adaptée des agents lors de leurs missions quotidiennes. Elles s'inscrivent dans la modernisation progressive du service et complètent les initiatives engagées les années précédentes.

Cybersécurité : Protéger nos données

Un antispam plus performant protégera les systèmes informatiques municipaux contre les menaces croissantes. Des modules de sensibilisation, incluant tests et formations, concerneront tous les agents informatisés pour prévenir les cyber-risques.

Un Centre technique mieux protégé

Une clôture sécurisera le centre technique municipal contre les intrusions, évitant les dégradations et protégeant les matériels communaux. Ce projet renforcera la sûreté de ce site utilisé par les équipes techniques.

CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Des activités pour chaque âge et chaque envie

CHIFFRES CLÉS

8 MOIS

C'est la durée du contrat du service civique recruté pour construire le projet Ados / Jeunes adultes.

4 000 €

Coût de l'aménagement de l'Espace Ados Jeunes Adultes, subventionné par le Département (BDSL) et la DRAC.

3 500 €

Coût de l'aménagement de la terrasse de la médiathèque

En 2026, la politique « Culture, sport et loisirs » poursuivra un objectif simple : offrir à chaque habitant des moments de partage, d'évasion et de convivialité. Ces actions s'inscrivent dans la continuité des projets déjà engagés, avec une attention particulière portée à l'accessibilité pour tous les publics et au renforcement du lien social.

Un feu d'artifice dans un cadre verdoyant

Les festivités du 13 juillet, nouvellement installées au complexe sportif Michaël Jérémiasz, ont rencontré un vrai succès en 2025, avec une forte participation des San-Rémois. Ce site, apprécié pour sa configuration et sa capacité d'accueil, sera reconduit en 2026 afin de proposer un événement sécurisé, convivial et facilement accessible.

Plusieurs associations contribuent à l'animation de la soirée, comme le comité des fêtes pour la buvette ou l'harmonie avec son aubade musicale. Pour rendre ce moment encore plus festif, le bal populaire sera de retour en 2026.

Une médiathèque encore plus accueillante pour tous les publics

La médiathèque poursuit sa transformation pour devenir un espace encore plus attractif et durable au cœur de la commune.

La terrasse sera réhabilitée : le sol sera refait, l'espace détente repensé et de nouvelles plantations offriront un cadre plus ombragé et convivial.

Une vitrophanie et une enseigne repensées permettront également de mieux identifier cet équipement culturel et de le rendre plus visible depuis l'extérieur.

Une réflexion spécifique sera menée pour créer un espace dédié aux adolescents et aux jeunes adultes, publics aujourd'hui moins présents dans la médiathèque. Une enquête par questionnaire leur a été proposée afin de recueillir leurs besoins et leurs envies, tant pour l'aménagement de cet espace que pour le choix des livres et supports.

Parallèlement, la médiathèque collaborera avec l'entreprise Recyclivres dans le cadre du désherbage de ses collections. Les ouvrages, albums et revues en bon état seront récupérés, revendus, et une partie des recettes hors taxes sera reversée à une association locale.

ENFANCE, JEUNESSE ET FAMILLE

Préserver et développer le bien-être des familles

CHIFFRES CLÉS

23

Nombre de jeunes qui composent le CMJ.

65 000 €

Coût d'achat du minibus électrique, subventionné à 80% par la CAF.

7

Nombre de critères cumulatifs à respecter pour obtenir le Label Qualité+ de la CAF.

4

Nombre d'années que dure un projet social conventionné par la CAF.

En 2026, la politique enfance, jeunesse et familles de Saint Rémy poursuit son développement autour de trois priorités : l'éducation à la citoyenneté, la qualité de l'accueil et le soutien à la parentalité. Les actions engagées traduisent une même ambition : offrir aux jeunes San-Rémois les meilleures conditions pour grandir, s'épanouir et s'impliquer dans la vie de la commune.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) forme les citoyens de demain

Le CMJ de Saint-Rémy, composé d'enfants âgés de 10 à 14 ans, a pour vocation de les initier à la vie publique et à l'engagement citoyen.

En 2025, un nouveau mandat a démarré lors d'un séminaire de cohésion, moment privilégié d'échanges et de découverte. Cette rencontre a permis aux jeunes élus de mieux cerner leur rôle et de définir ensemble les priorités de leur mandat.

De ces réflexions sont nés trois projets majeurs :

- Un voyage à Paris pour découvrir les institutions républicaines ;
- Des actions de solidarité en faveur des enfants hospitalisés ;
- Un projet d'embellissement de l'entrée de la résidence Louis Aragon, pour favoriser les liens intergénérationnels.

L'Escale : candidate à un label qualité d'accueil de la CAF

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) L'Escale de Saint-Rémy a candidaté au label Qualité+ de la Caisse d'Allocations Familiales. Cette distinction récompense l'engagement des communes en faveur d'un accueil attentif et exigeant, fondé sur sept principes essentiels :

- Avoir une équipe d'animation formée et qui intervient auprès des enfants et en dehors de la présence de ceux-ci
- Proposer une démarche éco-responsable
- Donner une place importante aux parents et à la thématique parentalité dans le quotidien de l'accueil de loisirs
- Mettre en place des modalités d'accueil correspondant aux besoins des familles
- Garantir l'accessibilité de l'accueil de loisirs à toutes les familles
- Assurer une continuité de l'offre en garantissant une ouverture minimale tout au long de l'année
- Développer et mettre en œuvre un projet d'accueil inclusif

Ce label ouvre droit à un financement de la CAF, d'un montant de 50 € par enfant.

ENFANCE, JEUNESSE ET FAMILLE

Préserver et développer le bien-être des familles

Vers un nouveau projet social partagé à Saint Rémy

L'année 2026 constitue une étape clé pour la politique sociale de Saint-Rémy. Elle marque à la fois la clôture du projet social 2023/2026 et le lancement de la réflexion sur le futur projet 2027/2030.

Cette transition offre l'occasion d'évaluer les actions menées, d'identifier les réussites et les points d'amélioration, mais aussi de définir les nouvelles priorités pour les années à venir.

La démarche repose sur une large participation des habitants, des élus, des partenaires associatifs et institutionnels, ainsi que des agents municipaux. Un diagnostic partagé sera élaboré à partir d'enquêtes, de réunions publiques et d'outils numériques, afin de recueillir les besoins et les attentes de chacun.

La CAF de Saône et Loire accompagnera la commune tout au long de ce processus pour garantir la cohérence et la pertinence des orientations futures.

Un minibus électrique pour des déplacements plus durables

Dans le prolongement de cet engagement pour une action publique responsable, la Ville de Saint Rémy modernise sa flotte en se dotant d'un minibus 100 % électrique, plus écologique et plus économique. Cette évolution permettra de réduire les émissions de CO₂ et les coûts liés au carburant et à l'entretien.

Le projet bénéficie d'un soutien financier de la CAF, couvrant 80 % du montant hors taxes de l'investissement, et s'inscrit dans une logique de mobilité durable au service des enfants et des familles.

SOLIDARITÉ & SANTÉ

Des actions solidaires pour le bien-être de tous

CHIFFRES CLÉS

35 000 €

Coût des travaux d'aménagement de l'Espace Simone Veil, subventionnés à 80% par la CAF.

45

Nombre de séances qui seront proposées dans le cadre du programme «Vieillir en équilibre à Saint-Rémy».

20

Partenaires présents pour la première édition du forum des partenaires.

En 2026, la Ville de Saint Rémy s'attachera à renforcer l'accompagnement des habitants à chaque étape de leur vie, en particulier des publics fragiles et des seniors. Résolument tournée vers la prévention, la proximité et l'ouverture, elle s'appuiera sur des partenariats solides, des actions « hors les murs » et des dispositifs innovants favorisant le bien être et l'accès à l'information.

Espace Simone Veil : des locaux reconfigurés pour un meilleur accompagnement

Les locaux de l'Espace Simone Veil feront l'objet d'une reconfiguration visant à rendre les espaces plus ouverts et accueillants. L'ouverture de la zone d'accueil et le déplacement de la salle d'activité dans cette partie permettront de mieux distinguer les espaces d'accueil du public des bureaux administratifs. Cette nouvelle configuration facilitera l'accès des San-Rémois et lèvera les freins pouvant être ressentis par certains usagers face à des locaux perçus comme institutionnels.

Forum des partenaires : une solidarité au plus près du terrain

L'Espace Simone Veil pérennise ses actions « hors les murs » pour aller directement à la rencontre des San-Rémois et renforcer le lien avec les habitants. La reconduction en 2026 du Forum des partenaires, initié en 2025, s'inscrit dans cette dynamique. Organisé sur la place de la Mairie, cet événement rassemblera de nouveau l'ensemble des acteurs de la politique familiale et sociale afin de mieux faire connaître leurs missions, faciliter les démarches des habitants et favoriser la coopération entre structures locales.

Bien vieillir à Saint-Rémy : une priorité

Dans un contexte de vieillissement de la population, la Ville renforce ses actions en direction des seniors afin de favoriser le maintien à domicile et le bien-être au quotidien. En complément des interventions menées avec la MACIF axées sur la sécurité et le bien-être, un programme triennal intitulé « Vieillir en équilibre » a été élaboré. Il propose des actions autour de la santé mentale, de la prévention de l'isolement et du renforcement des compétences psychosociales.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Une ville engagée pour l'énergie, la biodiversité et le climat

CHIFFRES CLÉS

75 000 €

Montant investi pour réguler les systèmes de chauffe de plusieurs bâtiments communaux.

17 500 €

Montant de l'étude de faisabilité d'installation d'un réseau de chaleur communal basé sur la géothermie.

1€08

Montant par habitant de la subvention versée par la société Alcome dans le cadre de la politique anti-mégots de la commune.

Préserver le patrimoine communal tout en accélérant la transition écologique constitue un objectif majeur. Les investissements programmés traduisent une volonté de concilier performance énergétique, préservation de l'environnement et qualité du cadre de vie.

Vers un réseau de chaleur géothermique communal

En 2026, la Ville lancera une étude de faisabilité pour la création d'un réseau communal de chaleur fondé sur la géothermie. Cette étude permettra d'évaluer le potentiel du sous-sol local ainsi que la pertinence technique et économique d'une telle solution pour alimenter en énergie plusieurs bâtiments publics. L'objectif est d'identifier une source de chaleur renouvelable, stable et locale, afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles et d'optimiser durablement les coûts de fonctionnement.

Mieux piloter les systèmes de chauffe dans les bâtiments communaux

La Ville poursuivra parallèlement la modernisation de ses systèmes de chauffage pour les rendre intelligents et pilotables à distance. L'installation d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) à la Médiathèque, à la Taverne et à l'Escale permettra d'adapter en temps réel les températures selon l'usage des locaux. Ce pilotage précis contribuera à diminuer la consommation énergétique et les émissions de carbone, tout en améliorant le confort thermique des usagers.

Restauration écologique et hydraulique des bassins du parc Monet

La commune engagera également la restauration du parc Monet, comprenant la remise en eau de ses bassins et la valorisation de cet espace naturel. Ce projet vise à recréer un équilibre écologique durable : les bassins filtreront naturellement les eaux pluviales, réguleront les volumes en cas de fortes pluies et favoriseront la biodiversité. La plantation d'espèces locales adaptées au milieu de la Thalie améliorera la qualité paysagère et offrira un cadre plus accueillant aux promeneurs.

Promouvoir un espace public sans tabac

À la suite du décret de l'été 2025 renforçant les restrictions sur le tabac dans les espaces publics, la Ville adaptera sa signalétique pour délimiter clairement les zones sans tabac. Dans ce cadre, elle poursuivra son partenariat avec l'éco organisme Alcome afin d'équiper les corbeilles publiques d'éteignoirs et d'installer de nouveaux cendriers, contribuant ainsi à un cadre de vie plus propre et plus sain.

MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENTS URBAINS

Construire une ville apaisée et accessible à tous

CHIFFRES CLÉS

480 000 €

Enveloppe financière consacrée aux voiries et à leurs aménagements.

15 000 €

Coût de l'étude d'aménagement de la rue du Château.

17 000 €

Montant du projet d'embellissement de la place de la mairie.

30 000 €

Montant des aménagements piétons prévus à Cortelin.

La commune de Saint-Rémy poursuit en 2026 une politique volontariste d'entretien et d'amélioration de son cadre urbain, en plaçant la sécurité, la circulation apaisée et la qualité des espaces publics au cœur de ses priorités.

Une enveloppe d'investissement conséquente pour la rénovation des voiries

Une part importante du budget sera consacrée à l'entretien de la voirie et de ses aménagements. Parmi les chantiers à venir figurent la réfection des couches de roulement des rues du lotissement Sainte-Thérèse, qui feront suite à la reprise des conduites de gaz par GRDF, ainsi que celles des rues des Églantines et des Lilas. Le chemin de la Corpotte fera également l'objet d'une reprise pour corriger un affaissement, tandis que les parties dégradées de l'avenue de l'Europe seront remises en état.

La poursuite du schéma de mobilités douces

L'année 2026 verra la poursuite du schéma des mobilités douces, avec un accent particulier sur la structuration de son axe piéton.

Dans ce cadre, la commune accueillera un stagiaire fonctionnaire de l'École nationale des travaux publics de l'État, chargé d'élaborer le plan piéton communal. Ce document définira une feuille de route opérationnelle pour rendre les déplacements à pied plus sûrs, plus confortables et plus attractifs.

Dans la continuité des aménagements réalisés route de Givry en 2025, la commune investira dans la réfection des trottoirs au niveau du giratoire de Sainte-Thérèse. Ces travaux renforceront la sécurité des déplacements piétons à la croisée de deux axes majeurs du nord de la commune.

La sécurisation de la traversée piétonne de Cortelin viendra compléter cette démarche. L'installation de passages piétons et de barrières de protection offrira de meilleures conditions de traversée, notamment pour les enfants et les personnes à mobilité réduite.

Enfin, une étude d'aménagement de la rue du Château sera menée afin d'améliorer l'intégration des circulations cyclables et piétonnes dans ce secteur.

Embellissement de la place de la Mairie

La place de la Mairie fera l'objet d'un réaménagement destiné à la rendre encore plus conviviale et mieux adaptée aux rassemblements publics. Ce projet prévoit la végétalisation de l'espace, l'installation de bornes foraines, l'élargissement des fosses d'arbres ainsi que la pose de nouveaux éclairages extérieurs. L'objectif est de créer un lieu à la fois accueillant pour les habitants au quotidien et fonctionnel pour l'organisation des manifestations locales, qui se sont multipliées sur la place ces dernières années.

ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE

Investir aujourd'hui pour économiser demain

CHIFFRES CLÉS

480 M2

Superficie de l'isolation des combles des deux bâtiments de l'école élémentaire Ruisseau Mauguet.

80 000 €

Le montant investi pour le changement de l'ascenseur et l'installation de stores à la Médiathèque.

50 000 €

Montant des études de rénovation de l'Escale.

En 2026, la commune de Saint-Rémy poursuivra une action soutenue en faveur de la maintenance et de la modernisation de ses bâtiments et équipements publics.

Isolation des combles du groupe scolaire Ruisseau Mauguet

Des travaux d'isolation des combles des deux bâtiments élémentaires seront réalisés au groupe scolaire Ruisseau Mauguet. Cette opération vise à améliorer le confort thermique des occupants tout en réduisant les consommations énergétiques. Elle s'inscrit dans une démarche de gestion durable du patrimoine communal.

Réfection des sanitaires de la mairie

La mairie bénéficiera d'une réfection complète de ses sanitaires. Les équipements actuels, devenus irréparables faute de pièces détachées disponibles sur le marché, seront remplacés. De nouvelles installations dotées de chasses à double flux permettront de réaliser des économies d'eau, tandis que des éclairages LED à détecteurs de présence contribueront à réduire la consommation électrique.

Mise en accessibilité et amélioration thermique de la médiathèque

À la médiathèque, un chantier important est programmé : le remplacement de l'ascenseur, en service depuis la construction du bâtiment en 1994, ainsi que l'installation de stores occultants extérieurs. Ce projet contribuera à renforcer l'accessibilité du lieu pour tous les publics et à améliorer la régulation thermique du bâtiment, notamment en période estivale.

Etudes de rénovation de l'Escale

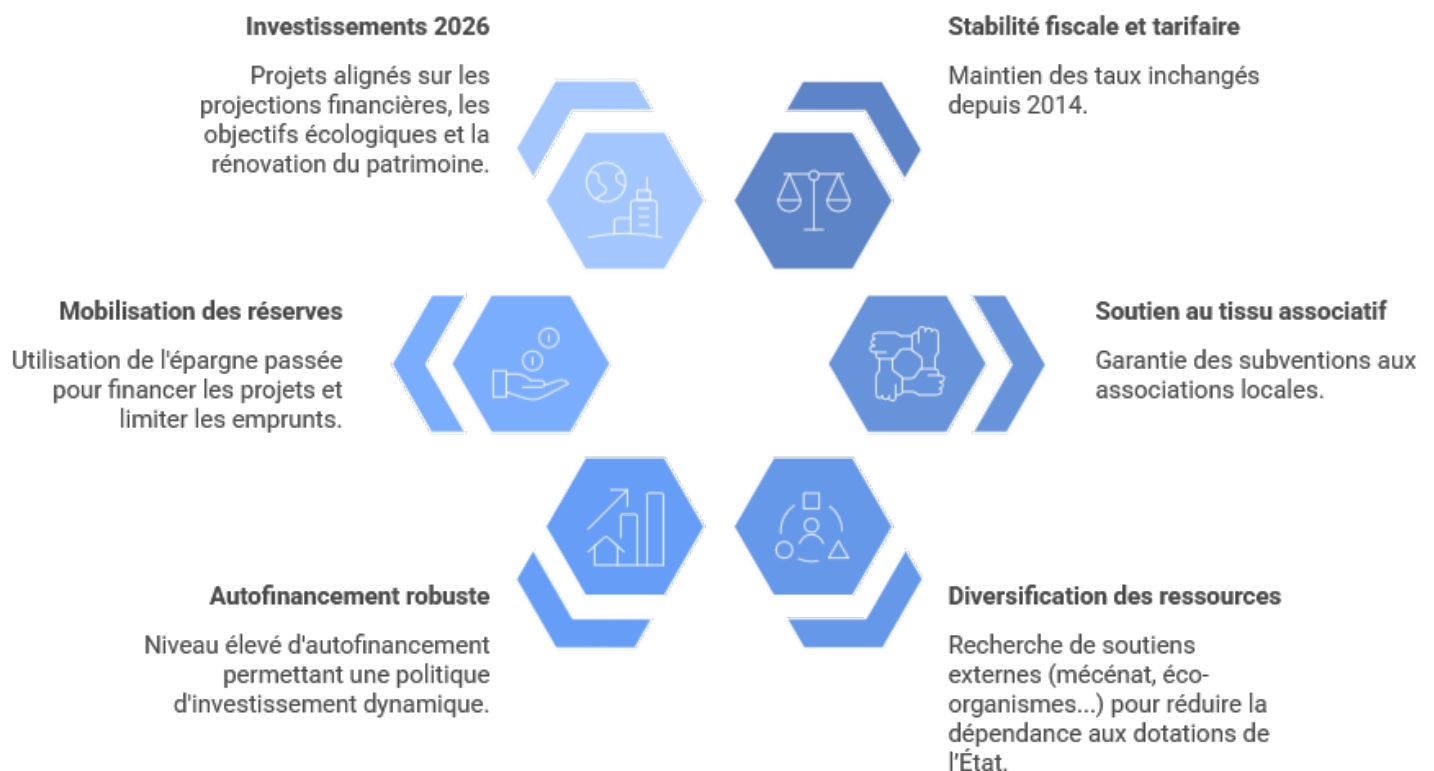
L'accueil de loisirs de l'ESCALE, qui accueille les activités péri et extra scolaires, ainsi que le restaurant des enfants, fera l'objet d'un démarrage des études pour sa future rénovation. Ces études permettront de définir précisément le programme de rénovation à venir, en intégrant les volets énergétiques (objectif minimum de 60% d'économie d'énergie), fonctionnels et réglementaires.

Remplacement du parc de copieurs

Les copieurs actuellement en service dans la collectivité ne seront plus maintenus à compter de l'été, ce qui contraint la commune à procéder à leur remplacement. Ce renouvellement sera l'occasion de privilégier des modèles plus économes en énergie et, nous l'espérons, proposant un coût à la copie moindre.

La ville poursuit une gestion budgétaire maîtrisée pour préserver sa capacité d'investissement et la qualité des services publics, tout en prenant en compte l'environnement économique incertain consécutif au contexte national et notamment le manque de visibilité sur les ressources attribuées aux collectivités locales en 2026.

Stratégie financière de la commune



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dans un contexte de resserrement budgétaire national, les prévisions 2026 de la section de fonctionnement témoignent d'une maîtrise des dépenses réelles par la commune, tant sur les frais de personnel que sur les charges à caractère général (les deux principaux chapitres de dépenses), tandis que les recettes, fortement dépendantes de la fiscalité locale, subissent une baisse notable des dotations et compensations de l'État.

LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont les sommes perçues par la commune pour faire face aux dépenses quotidiennes. Elles devraient être proches de 7 077 000 € pour l'année 2026.

Recettes Réelles de Fonctionnement en k€	Budget 2025	CA 2025 anticipé	Budget Primitif 2026	Evolution BP25/BP26 en %	Evolution BP25/BP26 en k€
TOTAL (en milliers d'euros)	7 127k€	7 231k€	7 077k€	-0.7%	-50k€
<i>dont les principaux chapitres</i>					
013 Atténuations de charges	25k€	33k€	25k€	0.0%	0k€
70 Produits des services 1	461k€	435k€	461k€	0.0%	0k€
73. Impôts et taxes (dont chap.731) 2	5 271k€	5 306k€	5 298k€	0.5%	27k€
74 Dotations et participations 3	1 200k€	1 246k€	1 118k€	-6.9%	-83k€
75 Autres produits de gestion courante 4	169k€	206k€	175k€	3.3%	6k€

1 Les produits des services (chapitre 70) sont stables à 461 000 €, avec des recettes significatives liées aux services périscolaires (150 000 €), aux services sociaux (167 000 €) et à la mise à disposition de personnel au CCAS (60 000 €). La tarification des services aux usagers reste inchangée.

2 La fiscalité (chapitres 73.) continue d'être le premier levier de recettes, avec une progression modérée de 5 271 000 € à 5 298 000 € (+0,5%), portée notamment par les impôts directs locaux (4 450 000 €). L'évolution de la fiscalité locale résulte d'une légère revalorisation forfaitaire des bases décidée par l'Etat (indexée sur l'inflation n-1), sans modification des taux votés par la commune, dans un contexte de pression fiscale contenue.

L'Attribution de Compensation (AC) perçue du Grand Chalon devrait se maintenir à son niveau de 2025 soit 471 000 €. A l'inverse, les recettes issues du Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) sont prévues en baisse à 90 000 € contre 98 000 € en 2025.

Les Droits de Mutation sur Titres Onéreux (DMTO), impôts perçus lors de la vente d'un bien immobilier sur le territoire communal, sont estimés prudemment, stables en raison de leur volatilité.

3 Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) reculent à 1 118 000 € (-6,9%), reflétant la baisse de certaines dotations d'État (dotation forfaitaire 535 000 €, DSR 123 000 €) et de compensations fiscales (ex. : compensation TF 72 000 €), traduisant le désengagement marqué de l'État au profit du redressement des comptes publics nationaux. Ainsi, nous avons anticipé la disparition de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement au FCTVA telle que présentée dans le cadre du PLF 2026 et finalement non retenue dans la LF 2026.

Les attributions de compensations ou de partenaires (CAF, Dotation pour titres sécurisés, recettes CITEO et ALCOME) sont maintenues à l'identique de 2025.

4 Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) augmentent de 3.3% pour atteindre 206 000 €. Ils sont ajustés sur les recettes constatées en 2025.

LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont celles prises en charge pour faire face à la gestion courante des services municipaux et à la mise en œuvre des politiques publiques locales. Pour 2026, elles sont estimées à 6 156 000 € laissant entrevoir un niveau d'épargne conséquent et conforme aux projections pluriannuelles présentées en 2025.

Dépenses Réelles de Fonctionnement en k€	Budget 2025	CA 2025 anticipé	Budget Primitif 2026	Evolution BP25/BP26 en %	Evolution BP25/BP26 en k€
TOTAL (en milliers d'euros)	6 242k€	5 750k€	6 156k€	-1.4%	-86k€
<i>dont les principaux chapitres</i>					
011 Charges à caractère général 1	1 638k€	1 423k€	1 572k€	-4.0%	-66k€
012 Charges de personnel 2	3 819k€	3 672k€	3 819k€	0.0%	0k€
65 Autres charges de gestion courante 3	610k€	556k€	628k€	2.9%	18k€
66 Charges financières 4	90k€	55k€	80k€	-11.2%	-10k€
67 Charges exceptionnelles	20k€	12k€	20k€	0.0%	0k€

1 Les charges à caractère général (chapitre 011) sont réduites de 1 638 000 € à 1 572 000 € (-4%), grâce à une maîtrise des achats courants et la renégociation de certains contrats, illustrant l'effort communal pour contenir les charges sur les principales lignes de dépenses constituant le chapitre, et ce malgré les tensions inflationnistes sur certains secteurs.

L'autorisation d'engagement et de crédits de paiement mise en place pour l'optimisation des actions de maintenance, gestion de l'énergie et dépannage de l'éclairage et des installations prendra fin cette année :

Durée de l'AE	Montant de l'AE	Ventilation des crédits de paiement					
		Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
6 ans	161 756	51 926	26 961	22 666	19 203	20 500	20 500

2 Les charges de personnel (chapitre 012) restent égales à 2025, soit 3 819 000 €.

3 Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont estimées à 628 000 € (+2,9%), principalement sous l'effet de la hausse de la subvention au CCAS (65 000 €) et du maintien à un niveau élevé des contributions obligatoires, en particulier la contribution au service d'incendie (SDIS) à 292 000 €. Les crédits dédiés aux subventions aux associations sont reconduits à l'identique (75 000 €).

4 Les charges financières (chapitre 66) baissent à 80 000 € (-11,2%), traduisant une diminution de la charge d'intérêts de la dette (intérêts réglés à 60 000 € contre 70 000 € précédemment), tout en maintenant une enveloppe de 20 000 € pour d'éventuelles indemnités liées à des réaménagements de dette.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour 2026, les dépenses réelles incluant les travaux en régie se montent à 2 158 000 € et les recettes réelles à 1 226 000 €, traduisant l'utilisation des réserves constatées précédemment.

LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (incluant les travaux en régie)

Dépenses Réelles d'Investissement en k€	Budget 2025	CA 2025 anticipé	Budget Primitif 2026	Evolution BP25/BP26 en %	Evolution BP25/BP26 en k€
TOTAL (en milliers d'euros)	3 814k€	3 430k€	2 158k€	-43.4%	-1 657k€
<i>dont les principaux chapitres (RAR inclus)</i>					
13 Rembt de subvention	0k€	0k€	0k€	#DIV/0!	0k€
16 Rembt de dette	511k€	506k€	511k€	0.0%	0k€
2. Dépenses d'équipement	3 423k€	3 055k€	1 757k€	-48.7%	-1 667k€
<i>dont travaux en régie</i>	<i>130k€</i>	<i>130k€</i>	<i>120k€</i>	<i>-7.7%</i>	<i>-10k€</i>

Poursuite des projets engagés en 2025

Parmi les crédits d'investissements de l'année 2026, on compte 147 000 € de restes à réaliser (RAR) d'acquisitions et/ou travaux engagés en 2025, dont le paiement interviendra sur ce début d'exercice.

Seront également inscrits 290 000 € de Crédits de Paiements (CP) pour le solde des travaux du gymnase. Ce chiffre est supérieur aux CP prévisionnels présentés à l'occasion de la révision de l'AP/CP du Conseil Municipal de décembre. En effet, lors de la réception provisoire, des réserves ont été émises concernant 10 lots sur 12, entraînant un report des paiements correspondants sur l'exercice 2026 et expliquant l'écart constaté par rapport aux prévisions d'exécution 2025. La révision de l'AP/CP au cours de la séance du Conseil Municipal du DOB, en dérogation au Règlement Budgétaire et Financier, permettra le règlement des fournisseurs dans les délais impartis par la réglementation.

Les crédits de paiement ouverts en 2026 seront les suivants :

Autorisations de programme	CP 2026
N°006 – Réhabilitation du gymnase	290 000

L'approbation des comptes définitifs de l'autorisation de programme n°004 du Plan vélo interviendra au cours de la séance de vote du BP : commencé en 2020, le projet est arrivé à son terme courant 2025.

Projets d'investissement 2026

Les dépenses patrimoniales engagées nouvellement pour 2026 vont permettre de conforter la stratégie globale de modernisation et de transition écologique initiée par la ville. Les actions programmées s'articulent autour de deux axes principaux :

- **La modernisation durable et la gestion efficiente des infrastructures**
Les investissements concernent la rénovation de son patrimoine bâti et de sa voirie pour assurer leur pérennité tout en visant des économies à long terme. Ils ont une visée d'amélioration de la performance énergétique, de réhabilitation vers des modèles plus économes en intégrant la dimension de l'accessibilité et garantissant la sécurité des usagers.
- **La transition écologique, la mobilité douce et le cadre de vie**
Ce second axe se concentre sur la transformation de l'espace urbain pour le rendre plus vert, plus sain et mieux adapté aux nouveaux modes de déplacement grâce aux projets en lien avec la mobilité douce, l'innovation énergétique et la biodiversité favorisant ainsi la qualité de l'espace public.

Ces projets sont détaillés dans les différentes fiches de politiques publiques.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (incluant les travaux en régie)

Recettes Réelles d'Investissement en k€ (hors excédent capitalisé au compte 1068)	Budget 2025	CA 2025 anticipé	Budget Primitif 2026	Evolution BP25/BP26 en %	Evolution BP25/BP26 en k€
TOTAL (en milliers d'euros)	712k€	505k€	1 226k€	72.2%	514k€
dont les principaux chapitres (RAR inclus)					
10 Dotations 1	226 k€	235 k€	447 k€	98.2%	221k€
13 subventions 2	487 k€	270 k€	379 k€	-22.1%	-108k€
16 Emprunts 3	0k€	0	400 k€	#DIV/0!	400k€
024 Cessions 4	0k€	0k€	0	#DIV/0!	0k€

1 Les dotations (chapitre 10)

Le Fonds de Compensation de TVA (FCTVA) calculé à partir des dépenses éligibles réalisées par la ville en n-1 devrait se voir appliquer un taux de remboursement de 16.404%, égal à celui de 2025. Son montant sera nettement supérieur à celui constaté en 2025 suite aux investissements importants réalisés : il est estimé à 440 000 € (+109.5%).

Les taxes d'aménagement perçues sur les opérations de construction, d'agrandissement etc. nécessitant l'obtention d'une autorisation d'urbanisme sont ajustées à la hauteur des encaissements 2025, soit 7 000 € contre 15 500 € estimés sur l'exercice précédent. La mise en place par l'Etat du nouveau dispositif de perception de cette taxe, avec désormais un décalage d'exigibilité à l'achèvement des travaux, a entraîné une baisse importante du produit de la taxe d'aménagement.

2 Les subventions (chapitre 13)

Seules les subventions sûres ou notifiées sont inscrites au BP 2026. Ainsi, figurent les seules RAR de recettes pour des subventions accordées dans le cadre de projets antérieurs à 2026 (230 000€), l'enveloppe annuelle de Fonds de Relance de 95 614 € (issue du Pacte Financier et Fiscal du Grand) ainsi que les subventions de la CAF déjà notifiées (25 000 € pour le projet de pilotage du chauffage de l'Escale et 28 000 € pour le nouvel aménagement de l'Espace Simone Veil).

3 L'emprunt (chapitre 16)

Dans l'état actuel des prévisions budgétaires, un emprunt de 400 000 € serait contracté pour financer partiellement les investissements 2026. Pour autant, la commune continuerait d'afficher un désendettement annuel d'environ 105 000 €.

4 Les cessions (chapitre 024)

Aucune cession à titre onéreux n'est prévue à ce jour au BP.

5-1 - La prospective

L'analyse prévisionnelle pluriannuelle de la situation budgétaire et financière de la commune a pour but d'anticiper les évolutions des recettes, des dépenses et des indicateurs clés afin de guider la prise de décisions dans nos engagements financiers et ainsi préserver notre capacité d'action à long terme. Elle permet notamment d'évaluer la soutenabilité des projets d'investissement et des politiques publiques face aux contraintes et aux risques (comme la baisse des dotations ou l'inflation). Cette démarche apparaît d'autant plus essentielle dans la période de resserrement budgétaire actuelle.

La projection ci-après intègre les dernières informations sûres ou potentielles impactant les collectivités locales, tient compte de la dernière situation financière de la collectivité, notamment des résultats de 2025 et des politiques publiques chiffrées présentées dans le rapport.

En K€ (y compris travaux en régie)	2024	2025 simu ROB	2025 CA anticipé	2026 simu ROB
Recettes courantes de gestion (a)	7 404	7 240	7 230	7 293
Dépenses courantes de gestion (b)	5 568	5 832	5 682	5 966
Epargne de gestion (c) = (a) - (b)	1 837	1 408	1 548	1 327
Epargne brute (k)	1 861	1 516	1 615	1 370
Rembt de capital (c/1641) (l)	579	506	506	505
Epargne nette (yc trx en régie) (m) = (k) - (l)	1 282	1 010	1 109	865
Dépenses d'investissement (hors dette du 164. et hors régie)	1 551	3 370	2 937	1 811
Recettes d'investissement (dont cession hors R16)	951	556	505	598
Solde net de dette (n) = (o) - (l)	-579	-506	-506	-105
Emprunt souscrit (o)				400
Encours total (p)	3 925	3 419	3 419	3 314
Capacité de désendettement (en années) (q) = (p) / (k)	2.1	2.3	2.1	2.4

Pour 2026, la prospective dénote une épargne nette toujours importante et un nouveau désendettement qui permettent d'afficher une capacité de désendettement toujours en deçà des communes de la strate régionale (3.6 années en 2024) et du seuil d'alerte fixé à 12 ans.

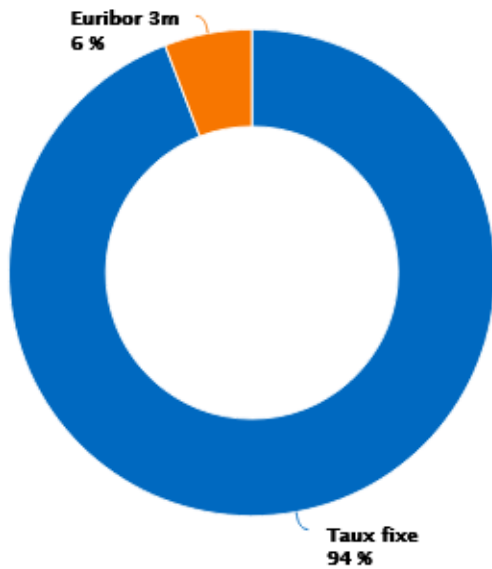
Comme expliqué en introduction, la prospective se limite volontairement à 2026, année de renouvellement de mandat.

5-2 - La dette

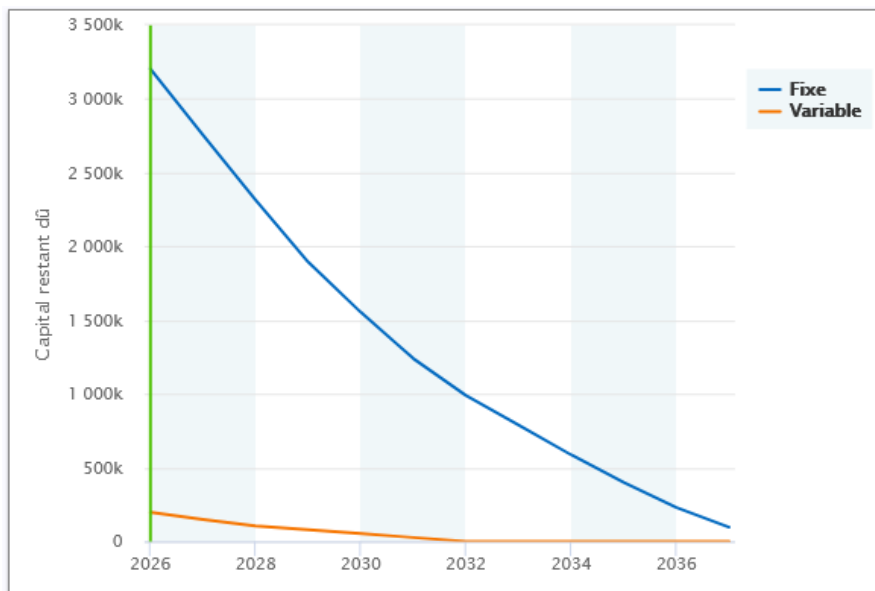
Encours constaté au 1er/01	3 419 205.01 €
Emprunts contractés dans l'année	400 000.00 €
Emprunts remboursés	505 057.79 €
Encours constaté au 31/12	3 314 147.22 €
Écart d'encours sur l'exercice	-105 057.79 €

Au 1er janvier 2026, l'encours total est composé à 94 % d'emprunts à taux fixe et seulement de 6% à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois. Il s'agit donc d'une dette « saine », sans risque, peu soumise aux aléas économiques et des marchés bancaires.

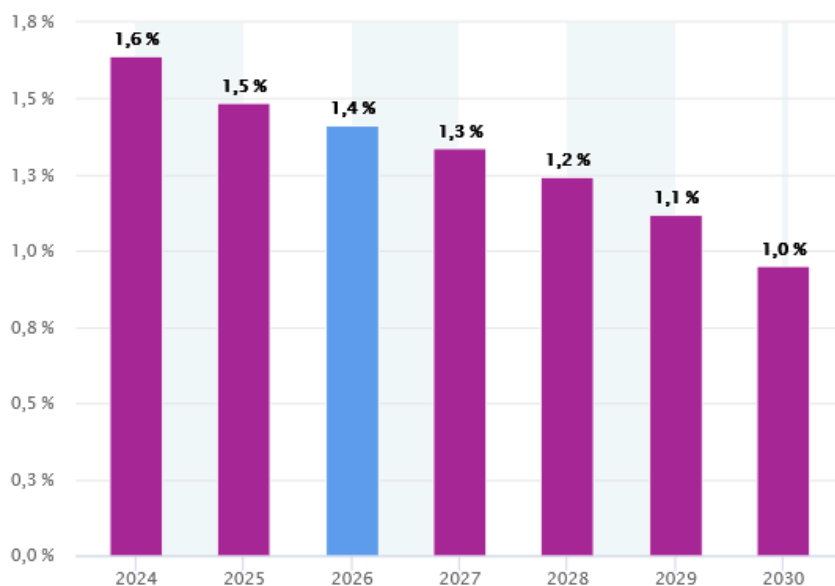
PLANIFICATION PLURIANNUELLE ET DETTE



La situation arrêtée au 1er janvier 2026 prévoit une extinction de la dette à taux variable à l'horizon 2031 et en 2037 pour la dette à taux fixe. Le capital restant dû totalise 3 221 471 € pour les emprunts à taux fixe et se monte à 197 734 € en taux variable.



Notre taux moyen payé est actuellement de 1.4 %. Avec le profil d'extinction actuel, il est estimé à 1 % en 2030.



AC	Attribution de Compensation
AP/CP	Autorisation de Programme / Crédits de Paiement
BP	Budget Primitif
CA	Compte Administratif
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
CCAS	Centre communal d'action sociale
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DM	Décision Modificative
DMTO	Droits de Mutation à titre onéreux
DNP	Dotation nationale de péréquation
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR	Fonds National Garantie Individuelle de Ressources
FPIC	Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
LF	Loi de Finances
LS	Loi Spéciale
k€	Milliers d'euros
M€	Millions d'euros
Mds €	Milliards d'euros
PLF	Projet de Loi de Finances
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissements
RAR	Restes à Réaliser
THRP	Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales
THRS	Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires
TFNB	Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
TFB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties